



Avis aux actionnaires

FUSIONS

AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT ABSORBÉ

| <i>Compartiment absorbé BNP Paribas FLEXI I</i> | <i>Compartiment absorbant Parvest renommé a compter du 30 aout 2019 BNP Paribas Funds</i> | <i>Date effective de la Fusion*</i> | <i>Date du dernier ordre*</i> | <i>Jour d'évaluation de la première VNI*</i> | <i>Jour de calcul de la première VNI*</i> |
|---|---|---|-----------------------------------|--|---|
| Bond Government Euro Restricted | Euro High Quality Government Bond | 22 nov. 2019 | 15 nov. 2019 | 22 nov. 2019 | 25 nov. 2019 |

* Dates:

- Date effective de la Fusion – Date à laquelle la fusion est effective et définitive.
- Date du dernier ordre – Dernière date à laquelle les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont acceptés jusqu'à l'heure limite du Compartiment absorbé.
Les ordres reçus sur le compartiment absorbé après cette date seront refusés.
Les actionnaires du Compartiment absorbé n'approuvant pas la Fusion peuvent demander le rachat de leurs actions sans frais jusqu'à cette date (voir point 7).
- Jour d'évaluation de la première VNI – Jour d'évaluation des actifs sous-jacents pour le calcul de la première VNI post-fusion.
- Jour de calcul de la première VNI – Date à laquelle la première VNI post-fusion (après la fusion des portefeuilles) est calculée.

Luxembourg, le 28 juin 2019

Chers Actionnaires,

Nous vous informons par la présente de la décision du Conseil d'administration de BNP Paribas FLEXI I (la **Société**) de **fusionner**, sur la base de l'Article 32 des Statuts de la Société, les classes d'actions suivantes (la **Fusion**) :

| <i>Compartiment absorbé BNP Paribas FLEXI I</i> | | | | <i>Compartiment absorbant PARVEST⁽¹⁾</i> | | | |
|---|---------------------------------------|---------------------------------|---------------|---|---------------------------------|---------------|------------------|
| <i>Code ISIN</i> | <i>Compartiment</i> | <i>Classe</i> | <i>Devise</i> | <i>Compartiment</i> | <i>Classe</i> | <i>Devise</i> | <i>Code ISIN</i> |
| LU0540527073 | Bond Government Euro Restricted | Classic-CAP | EUR | Euro High Quality Government Bond | Classic-CAP | EUR | LU1956134511 |
| LU0540527073 | | Classic-CAP Valorisée en USD | EUR | | Classic-CAP Valorisée en USD | EUR | LU1956134511 |
| LU0540527230 | | Classic-DIS | EUR | | Classic-DIS | EUR | LU1956134602 |
| LU0540527230 | | Classic-DIS Valorisée en USD | EUR | | Classic-DIS Valorisée en USD | EUR | LU1956134602 |
| LU0791057838 | | Privilege-CAP | EUR | | Privilege-CAP | EUR | LU1956134867 |
| LU0791057754 | | Privilege-DIS | EUR | | Privilege-DIS | EUR | LU1956134941 |
| LU0538729566*** | | I-CAP | EUR | | I-CAP | EUR | LU1956135088 |
| LU0538729566*** | | I-CAP Valorisée en USD | EUR | | I-CAP Valorisée en USD | EUR | LU1956135088 |

*** Cette classe d'actions n'est pas enregistrée en France.

1) Contexte et motivation de la Fusion

- Afin de disposer d'une offre de fonds cohérente et homogène, et compte tenu de la transformation de l'ensemble du fonds à compartiments multiples PARVEST(1) conformément aux critères ESG, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg décide de rationaliser sa gamme de fonds en transférant ses compartiments conformes aux critères ESG dans le fonds à compartiments multiples renommé BNP Paribas Funds.

2) Impact de la Fusion sur les Actionnaires absorbés

Veillez noter que la Fusion aura les **impacts** suivants :

- Les actionnaires du Compartiment absorbé qui ne font pas usage de leur droit de faire procéder au rachat de leurs actions, tel qu'exposé au point 7) ci-dessous, deviendront des actionnaires du Compartiment absorbant.
- Le **Compartiment absorbé** sera **dissous** sans liquidation par le transfert de l'ensemble de ses actifs et passifs dans le Compartiment absorbant.
- Le **Compartiment absorbé cessera d'exister** à la date effective de la fusion.

3) Impact de la Fusion sur les Actionnaires absorbants

Veillez noter les points suivants :

- Le Compartiment absorbant sera activé par cette Fusion.
- Les **premiers ordres** du Compartiment absorbant seront acceptés à compter du **vendredi 22 novembre 2019** lors de la première Date de transaction, le vendredi 22 novembre 2019.

4) Organisation de l'échange d'actions

Vous recevrez, dans le Compartiment absorbant, le même nombre d'actions, dans une catégorie et une classe enregistrées dans la même devise que les actions que vous détenez au sein du Compartiment absorbé, sur la base du rapport d'échange d'une (1) action du Compartiment absorbé pour une (1) action du Compartiment absorbant.

Les actionnaires inscrits au registre recevront des actions nominatives.

Les actionnaires titulaires d'actions au porteur recevront des actions au porteur.

5) Différences importantes entre les Compartiments absorbé et absorbant

Les différences entre les **Compartiments** absorbé et absorbant sont les suivantes :

| Caractéristiques | BNP Paribas FLEXI I | PARVEST ⁽¹⁾ |
|--|------------------------------|---|
| Exercice social | Du 1er juillet au 30 juin | Du 1er janvier au 31 décembre |
| Assemblée générale annuelle des Actionnaires | Le quatrième lundi d'octobre | 25 avril |
| Dividendes annuels | 20 avril | 30 avril |
| Réviseurs d'entreprises | Ernst & Young S.A. | PricewaterhouseCoopers, Société coopérative |

S'agissant des Compartiments :

Comme indiqué au point 1) ci-dessus, le fonds à compartiments multiples absorbant PARVEST⁽¹⁾ sera transformé à compter du 30 août 2019 conformément aux critères ESG avec l'intégration de normes ESG dans le processus d'investissement de chaque compartiment. Toutefois, cette intégration n'aura aucune incidence sur la gestion actuelle du Compartiment absorbant.

Dans ce contexte, la formulation suivante est ajoutée dans la politique d'investissement du Compartiment absorbant par rapport à la politique d'investissement du Compartiment absorbé :

« *Le Gestionnaire d'investissement applique également la Politique d'investissement durable de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, qui prend en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les investissements du compartiment.* »

Rien d'autre ne distingue les Compartiments absorbé et absorbant. Ils présentent les mêmes caractéristiques, entre autres :

- Gestionnaire d'investissement
- Objectif d'investissement (à l'exception d'une clarification concernant la formulation)
- Stratégie d'investissement
- Structure des frais (dont commissions de gestion)

Toutes les autres caractéristiques sont également similaires, telles que le Processus de gestion des risques, les Risques de marché spécifiques, le Profil type de l'Investisseur, la Devise comptable, les frais courants, le SRRI, le Cycle de VNI et le Jour d'évaluation.

La Fusion sera effectuée en nature.

6) *Conséquences fiscales*

Cette Fusion n'aura **pas de conséquence fiscale au Luxembourg** pour vous.

Conformément à la Directive européenne 2011/16, les autorités luxembourgeoises sont tenues de transmettre aux autorités fiscales de votre État de résidence le produit brut total résultant de l'échange d'actions dans le cadre de cette Fusion.

Nous vous recommandons de **contacter un conseiller professionnel ou votre autorité fiscale locale** pour tout **conseil fiscal ou toute information** supplémentaire sur les conséquences fiscales possibles liées à cette Fusion.

7) *Droit de rachat des actions*

Vos options :

- Si vous approuvez cette Fusion, **aucune action** n'est requise de votre part.
- Si vous êtes en désaccord avec la Fusion, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos actions jusqu'à l'heure limite d'acceptation des ordres, aux dates indiquées dans la colonne « Date du dernier ordre » du 1er tableau ci-dessus,
- En cas de **question**, veuillez contacter notre **Service clientèle (+ 352 26 46 31 21 / AMLU.ClientService@bnpparibas.com)**.

8) *Autres informations*

- Tous les frais liés à cette Fusion (dont les frais d'audit) seront supportés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg, la Société de gestion.
- La fusion sera validée par PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, le réviseur d'entreprises de la Société.
- Les Rapports annuel et semestriel et les documents légaux de la Société, les DICI des Compartiments absorbé et absorbant ainsi que les rapports du Dépositaire et du Réviseur d'entreprises agréé au titre de cette opération sont disponibles auprès de la Société de gestion. Les DICI du Compartiment absorbant peuvent également être consultés sur le site Internet <https://www.bnpparibas-am.com>, où les actionnaires sont invités à en prendre connaissance.
- L'avis sera également communiqué à tout investisseur potentiel avant toute souscription.
- Veuillez consulter le Prospectus de la Société pour tout terme ou toute expression non définis dans cet avis.

Cordialement,

Les Conseils d'administration

⁽¹⁾ renommé **BNP Paribas Funds** à compter du 30 août 2019